

« Sportif mais toujours convivial »
telle est la devise de VTT Passion

1. L'ÉVÈNEMENT

La Shell Pacific MEGArando (ci-après « l'évènement ») est un évènement organisé par l'association VTT Passion (ci-après « l'Organisateur ») le samedi 31 août et dimanche 1er Septembre 2019 sur le Domaine de Deva.

2. LES EPREUVES

Samedi 31 août					
Epreuves	Emargement	Heure Départ	Catégorie	Lieu Départ	Lieu arrivée
Mega 45 Rando VAE Shell Pacific	6h30	7h00	19 ans et +	CAP	CAP
Mega Kids	Accueil des enfants à 8h00 - fin des activités 13h00 - 6 à 10 ans - lieu CAP				
Mega 15 Chrono	7h45	8h30	13 à 14 ans	Champs Barbier	CAP
Mega 15 Rando	8h00	8h40 à 11h00	10 ans et +	Champs Barbier	CAP
Mega 25 Rando	8h00	8h40 à 11h00	14 ans et +	Champs Barbier	CAP
Mega 25 Chrono	7h45	8h30	19 ans et +	Champs Barbier	CAP
Enduro Mobilis	12h30	13h30	16 ans et +	Pic Zouvouzélé	Pic Zouvouzélé
Kids Race	13h30	14h30	6 à 12 ans	CAP	CAP
Mega C.O	13h30	14h00	14 ans et +	CAP	CAP
NocThule	17h00	17h30	14 ans et +	CAP	CAP
Dimanche 1 ^{er} Septembre					
Epreuves	Emargement	Heure Départ	Catégorie	Lieu Départ	Lieu arrivée
Mega 60 Chrono	6h00	7h15	19 ans et +	CAP	CAP
Mega 45 Chrono Shell Pacific	6h00	7h30	19 ans et +	CAP	CAP
Mega 35 Chrono	6h00	7h45	19 ans et +	CAP	CAP
Mega C.O	8h00	9h00	14 ans et +	CAP	CAP

Deux épreuves se déroulent sur 2 jours :

La Méga étape (Méga 25 Chrono le samedi + Méga 60 Chrono le dimanche)

La Méga Cool (Méga 25 Chrono le samedi + Méga 35 Chrono le dimanche)

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent respecter les règles de la FFC.

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci- dessous.

Tous les participants n'ayant pas une licence FFC ou FFTRI valide, et prenant part à un parcours chronométré devront impérativement fournir un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du VTT en compétition.

Pour l'enduro, les participants devront obligatoirement posséder une licence FFC.



REGLEMENT SHELL PACIFIC MEGARANDO 2019

16^e EDITION : EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY

ENDURO - VVT C.O



Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les participants se doivent de respecter les consignes du directeur de course, des personnels de l'organisation et restent soumis au respect du code de la route.

Les participants doivent rester maître de leur vélo et doivent faire attention aux autres participants, aux autres cyclistes et piétons présents potentiellement sur les parcours.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Les tandems sont également acceptés à condition que les deux pilotes prennent une inscription.

Les trottinettes sont autorisées sur tous les parcours sauf celui de la MEGA 60.

Les porte-enfants (sièges ou remorques) ne sont pas acceptés sur les épreuves de la Shell Pacific MEGArando.

Les participants ont connaissance des points suivants :

- aucun certificat médical ne sera délivré sur place.
- aucune décharge ne sera acceptée.

De plus, les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte sur le parcours de la MEGA 15.

Par son inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. MATERIEL OBLIGATOIRE :

Les vélos admis à la Shell Pacific MEGArando devront répondre aux normes officielles en vigueur, définies par la FFC. Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

Matériel	KIDS	XC	ENDURO	CO	NOCTURNE
Casque	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Gants long	CONSEILLE	CONSEILLE	OBLIGATOIRE	CONSEILLE	CONSEILLE
Genouillères	-	-	OBLIGATOIRE	-	-
Coudières	-	-	CONSEILLE	-	-
Protection Dorsale	-	-	OBLIGATOIRE	-	-
Min 1,5l eau	0,5l	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Chaussures fermés	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Feu avant/arrière	-	-	-	-	OBLIGATOIRE

Chaque participant doit se présenter au départ de son épreuve avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver ainsi pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

5. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont effectuées uniquement par Internet, depuis le site www.megarando.nc à partir du 15 juin 2019.

Les inscriptions prendront fin le lundi 26 août 2019 à 23h59, sans exception pour tous les parcours.



REGLEMENT SHELL PACIFIC MEGARANDO 2019

16^e EDITION : EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY

ENDURO - VTT C.O



Le règlement des droits s'effectue par carte bancaire, chèque ou espèces (bien préciser au dos du chèque ou lors du versement des espèces, le nom de la ou des personnes inscrites), le lieu du dépôt du paiement est précisé sur le site internet.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un e-mail suite à la validation de l'inscription Internet.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de la Shell Pacific MEGArando (www.megarando.nc).

Pour des raisons de sécurité, l'Organisateur limite le nombre de participants sur certaines courses.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant de la Shell Pacific MEGArando à l'événement en cours et aux éditions suivantes.

7. RETRAIT DES PLAQUES :

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon, obligatoire en compétition comme en randonnée. Les plaques seront fournies par l'Organisateur.

Ces plaques pourront être retirées sur le site des boucles de Tina aux dates et horaires suivants :

Mercredi 28 août de 17h à 19h - Jeudi 29 août de 17h à 19 h

Aucune plaque ne pourra être retirée sur place le jour de l'événement¹.

8. ACCES AU SITE ET SECURITE :

L'introduction sur le site de l'événement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

9. PARCOURS :

Toutes les informations relatives aux courses sont disponibles sur le site www.megarando.nc. Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'heure qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Tous les départs et arrivées de la Shell Pacific MEGArando se feront au CAP.

Certaines courses font exception à cette règle :

- MEGA 15 Rando/Chrono

- MEGA 25 Rando

- MEGA Etape (épreuve du samedi)

- MEGA Cool (épreuve du samedi)

Départ : Champs Barbier

Arrivée : CAP

Les participants devront déposer les VTT, familles, amis au Champs Barbier et devront retourner au CAP garer leurs véhicules.

Des navettes pour les chauffeurs seront mises à disposition à partir du CAP toutes les 15 mn, afin que les chauffeurs rejoignent la ligne de départ. Prévoyez donc d'arriver 1h avant le départ de votre rando.

- ENDURO

Départ et arrivée : Pic Zouvouzélé. Parking sur place

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des filets, rubalises ou banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un commissaire de course, un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers habituels de ces zones (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront

¹ hormis pour les personnes n'habitant pas dans le Grand Nouméa



REGLEMENT SHELL PACIFIC MEGARANDO 2019

16^e EDITION : EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY

ENDURO - VVT C.O



circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler aux autres usagers de la route, le passage d'une épreuve VTT, et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut traverser sans danger la zone protégée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur le circuit, les seules motos, quad ou véhicules admis sont ceux de l'organisation.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité

10. POSTES DE RAVITAILLEMENT :

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs.

Il est strictement interdit de changer de cycle ou de roue pendant la course. L'assistance technique est autorisée entre participants.

Pour respecter la nature, l'Organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'une écocup individuelle.

12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement et des éditions suivantes.

Les concurrents s'efforceront de respecter la charte du coureur éco-responsable :

- Je recherche des solutions de covoiturage ;
- Je privilégie les transports en commun ;
- Je respecte la faune et la flore locale ;
- J'utilise les toilettes prévues par l'organisation.

13. PENALITÉS :

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage ;
- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse du circuit ;
- Non-respect du parcours ;
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles ;
- Absence de casque pendant la course ;
- Refus de céder le passage par un participant rattrapé ;

14. BARRIERES HORAIRES :

Afin d'assurer la sécurité des participants, il est indispensable que ces derniers ne dépassent pas les horaires de fin de course.

Des barrières horaires en différents points du parcours (ravitaillements) seront mises en place et correspondront aux heures à partir desquelles il ne sera plus possible de quitter l'emplacement indiqué par le parcours initial.

Il s'engage à la première demande d'un organisateur ou représentant de l'organisation à être pris en charge par les serre-files, ou à suivre un itinéraire plus rapide indiqué par l'organisation. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.

Tout concurrent qui abandonne doit le faire dans la mesure du possible aux emplacements prévus (ravitaillements ou postes de secours). S'il ne peut rejoindre ces points, il doit en informer l'organisation en téléphonant au **740277 ou 902387 ou 788923**.

En l'absence d'information sur son abandon, le participant devra prendre en charge financièrement le coût des moyens mis en œuvre pour sa recherche.

16. MÉDICAL :

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours de la Croix Blanche. Ces derniers sont alertés,



REGLEMENT SHELL PACIFIC MEGARANDO 2019

16^e EDITION : EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY

ENDURO - VTT C.O



en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radio. Sur avis médical, l'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Tous les appels d'urgence devront être passés via les numéros **740277 ou 902387 ou 788923.**

17. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

L'Organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

L'Organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

18. LITIGES :

Organisation et Litiges

Le comité organisateur et les commissaires sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires des MEGA 60, MEGA 45, MEGA 35, MEGA 25 Chrono et MEGA 15Chrono ne seront pas autorisés à prendre le départ sur ces courses.

Réclamations et Litiges

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation faite par écrit sera accompagnée d'un chèque de caution de 3.000 XPF.

Tout point litigieux sera tranché par le jury de course composé comme suit :

- Directeur de course
- Présidente de l'association VTT Passion
- Responsable des parcours
- Juge de départ et d'arrivée

19. ASSURANCES :

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Shell Pacific MEGArando.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance Accident Individuelle

Tous les participants à la Shell Pacific MEGArando non licenciés, sont couverts par une assurance individuelle prise par l'organisation, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

20. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNEES PERSONELLES



REGLEMENT SHELL PACIFIC MEGARANDO 2019

16^e EDITION : EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY

ENDURO - VVT C.O



L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à la Shell Pacific MEGArando, aux médias, partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseau sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Les images recueillies par **La Shell Pacific MEGArando** pendant l'événement sont destinées **aux services marketing, communication, comptabilité, chronométrage de VTT Passion**, média dans une finalité de communication et de mise en avant de l'événement. Ces données seront conservées durant au maximum **3 ans** à compter de notre dernier contact.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'Organisateur par voie postale à :

VTT Passion : BP 12145 98802 Nouméa, Boucles de Tina, Rue des accords de Matignon 98800 Nouméa

21. RECOMPENSES et REMISES DES PRIX COURSES CHRONOMETREES

Un classement Scratch sera fait et ensuite un classement par catégorie. Les personnes récompensées au Scratch ne seront pas récompensées dans leur catégorie. Cette règle ne s'applique pas sur les courses des mineurs.

Homme		Femme		Homme		Femme	
Kid's Poussins	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	Kid's Poussins	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Kid's Pupilles	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Kid's Pupilles	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Kid's Benjamine	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Kid's Benjamine	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Chono 15 Minimes	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Chono 15 Minimes	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Chono 25 Cadets	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Chono 25 Cadets	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 35 Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Chono 25 Juniors	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Chono 25 Juniors	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape Cool (25 + 35) Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape Cool (25 + 35) Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape Cool (25 + 35) Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape Cool (25 + 35) Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape Cool (25 + 35) Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape Cool (25 + 35) Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape Cool (25 + 35) Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape Cool (25 + 35) Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 45 Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape Cool (25 + 35) Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape Cool (25 + 35) Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape (25 + 60) Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape (25 + 60) Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape (25 + 60) Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape (25 + 60) Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}



REGLEMENT SHELL PACIFIC MEGARANDO 2019

16^e EDITION : EPREUVE DE VTT - CROSS COUNTRY

ENDURO - VVT C.O



Etape (25 + 60) Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape (25 + 60) Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape (25 + 60) Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape (25 + 60) Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Mega 60 Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Etape (25 + 60) Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Etape (25 + 60) Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	CO	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	CO	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}
Enduro Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Scratch	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	CO Jeunes (-18 ans) Homme et Femme	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}		
Enduro Cadet	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Cadet	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}				
Enduro Junior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Junior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}				
Enduro Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Senior	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}				
Enduro Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Master 1	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}				
Enduro Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Master 2	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}				
Enduro Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Enduro Master 3	1 ^{er} , 2 ^{ème} 3 ^{ème}				

22. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement, ainsi que du règlement du Centre d'Accueil Provincial de Poé et du règlement de la SEM Mwe Ara, gestionnaire du domaine de Déva.

